

**COMMUNE NOUVELLE
LA TOUR- BLANCHE-CERCLES
CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU MERCREDI 24 AOUT 2022**

Date de la convocation : 17 août 2022

Nombre de membre en exercice : 18 Présents : 10 Votants : 11

Séance ordinaire du 24 août 2022

L'an deux mille vingt-deux le 24 août 2022 à 19 H 00 à la salle polyvalente de La Tour Blanche.

Les membres du Conseil municipal de la Commune Nouvelle dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de La Tour-Blanche, sous la présidence de Monsieur Daniel Bonnefond, Maire de la commune nouvelle La Tour-Blanche-Cercles

Etaient présents (p) Absents (A) Excusés (E) - Représentés (R)

BONNEFOND Daniel	P	DESCREAU Bastien	A	PASSIE Daniel	P
ARCOS Manuel	A	DUGENET Romain	P	PAUTROT Marielle	E
BELLOT Cédric	P	FORET Aurore	P	PRECIGOUT Ludovic	P
BERTAUD DU CHAZAUD Nicole	E	GOBERT Gérard	R	THOMAS Jean-Marie	P
BERTAUD DU CHAZAUD Emmanuel	P	LENEUTRE Bernard	P		
BRACHET Sébastien	A	LESUEUR Florence	E		
CANEVAROLO Agnès	A	MICHELET Patrick	P		

Secrétaire de séance : Mr Passié Daniel

Monsieur Gérard Gobert a donné procuration à Monsieur Daniel Bonnefond

L'ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 20 juillet 2022
- Emprunt pour le projet épicerie et logement. (Délibération n° 2022-08-01)
- Décision modificative n°12 – Ajustement des opérations n°2020-02 épicerie et 2021-03 Logement à l'étage de l'épicerie. (Délibération n° 2022-08-02)
- Convention d'assistance technique au suivi du système d'assainissement collectif. (Délibération n° 2022-08-03)
- Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune. (Délibération n°2022-08-04)
- Décision modificative n° 13- Prêt relais (intérêts et commissions). (Délibération n°2022-08-05)
- Subvention à l'Association Périgourdine des Amis des Moulins. (Délibération n°2022-08-06)

- Décision modificative n°14 -Subvention APAM. (Délibération n°2022-08-07)
- Mission de maîtrise d'œuvre -Lancement d'une consultation pour un projet de rénovation énergétique de trois bâtiments (école de La Tour-Blanche, Salle des fêtes de Cercles, Espace de coworking). (Délibération n°2022-08-08)
- Demande de subvention auprès du Département – Rénovation énergétique de 3 bâtiments suite à des audits énergétiques. (Délibération n° 2022-08-09)
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable. (Délibération n°2022-08-10)
- Location du club house pour des manifestations privées. (Délibération n°2022-08-11)
- Plats cuisinés sous la halle
- Local pétanque
- Questions diverses

1) Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 20 juillet 2022

Il est donné lecture du procès-verbal de la précédente réunion du conseil municipal pour approbation.

Commentaire :

Il est indiqué que si les tuiles n'étaient finalement pas données à la commune de Vanxains, il faudrait s'assurer, avant de les proposer à la vente, qu'elles ne pourraient pas servir à recouvrir la toiture du vestiaire du foot.

2) Emprunt pour l'épicerie et logement– Délibération n° 2022-08-01

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt pour un montant de 250.000 €

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2021-12 attachées, proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler :	1 A
Montant du contrat de prêt :	250.000,00 €
Durée du prêt :	25 ans
Objet :	financer l'opération épicerie et logement
Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/10/2047	

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 250.000,00 €

Versement de fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 30 septembre 2022, en une fois avec versement automatique à cette date.

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 2,58 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Commission :

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

3) Décision modificative n° 12 – Ajustement des opérations n°2020-02- épicerie et 2021- Logement à l'étage de l'épicerie. (Délibération n°2022-08-02)

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022 sont insuffisants,

Décide de modifier l'inscription comme suit :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2313-2021-03 Logement à l'étage de l'épicerie		13.678,00 €		
R-1322-2020-02 Epicerie			43.368,00 €	
R-1322-2021-03 logement à l'étage de l'épicerie			23.568,00 €	
R-1323-2020-02 Epicerie			12.386,00 €	
R-1641-2020-02 Epicerie				68.000,00 €
R-1641-2021-03 Logement à l'étage de l'épicerie				25.000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		13.678,00 €	79.322,00 €	93.000,00 €
TOTAL GENERAL		13.678,00 €		13.678,00 €

4) Convention d'assistance technique au suivi du système d'assainissement collectif. (Délibération n° 2022-08-03)

Monsieur le Maire expose qu'il convient de renouveler la convention avec l'Agence Technique Départementale pour le suivi réalisé par la SATESE afin d'assister la commune dans le cadre du fonctionnement du système d'assainissement collectif.

Cette convention aura une durée de 4 ans et les objectifs sont :

- Aider à répondre aux obligations réglementaires en matière de mesures d'auto-surveillance.
- Apporter une assistance au fonctionnement et au suivi des installations afin de maintenir les performances de traitement,
- Réaliser des documents réglementaires

- Organiser des formations

Le montant des prestations d'assistance sera de 1,15 € HT par habitant pour l'année 2022, puis 1,20 € HT par habitant à partir de 2023. La base de calcul est l'habitant DGF actualisé en 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la proposition faite,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles.

5) Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune. (Délibération n° 2022-08-04)

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuera également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable, à certaines heures et à certains endroits, il ne constitue pas une nécessité absolue.

Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique. **En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide que l'éclairage public sera interrompu de **22 heures à 6 h 30 (code temps F)** pour tous les foyers sauf pour les points : **2, 11, 12, 16, 17, 19, 54, 94, 127** qui seront en éclairage permanent (**code temps P**).
- Charge Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure et en particulier les lieux concernés.

Une personne indique qu'il faudrait vérifier que l'éclairage extérieur de la salle polyvalente est suffisant surtout en hiver lors des locations. Danger possible vers les escaliers.

6) Décision modificative n°13 – Prêt relais (intérêts et commissions). (Délibération n° 2022-08-05)

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022 sont insuffisants,

Décide de modifier l'inscription comme suit :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	1.650,00 €			

D – 627 Services bancaires et assimilés		250,00 €		
D – 66111 Intérêts réglés à l'échéance		1.400,00 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT	1.650,00 €	1.650,00 €		
TOTAL GENERAL		0,00 €		

7) Subvention à l'Association Périgourdine des Amis des Moulins. (Délibération n° 2022-08-06)

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention à l'Association Périgourdine des Amis des Moulins au titre de l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer et de verser la somme de 40 € au titre de l'année 2022.
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2022,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce sujet.

8) Décision modificative n°14. Subvention APAM (Délibération n° 2022-08-07)

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022 sont insuffisants,

Décide de modifier l'inscription comme suit :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	40,00 €			
D – 6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres		40,00 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT	40,00 €	40,00 €		
TOTAL GENERAL		0,00 €		

9) Mission de maîtrise d'œuvre – Lancement d'une consultation pour un projet de rénovation énergétique de trois bâtiments (école de La Tour-Blanche, Salles des fêtes de Cercles, Espace de coworking).(Délibération n° 2022-08-08)

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet de rénovation énergétique pour trois bâtiments à savoir :

- Ecole de La Tour-Blanche
- Salle des fêtes de Cercles
- Espace de coworking

a été retenu.

Il propose le lancement d'une consultation pour désigner un architecte qui assurera la mission de maîtrise d'œuvre nécessaire à mener à bien la réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité,

- Décide de reporter cette consultation en 2023 en indiquant que deux projets sont déjà en cours sur la commune et considérant l'incertitude du montant des travaux il convient d'adopter une attitude de prudence et de différer la consultation dès l'achèvement de ces deux projets.
- Indique que ce sujet sera abordé au cours du premier semestre 2023.

10) Demande de subvention auprès du Département – Rénovation énergétique de 3 bâtiments suite à des audits énergétiques. (Délibération n° 2022-08-09)

Monsieur le Maire indique que la commune s'est engagée dans une démarche environnementale de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Elle a sollicité le SDE 24 pour la réalisation d'audits énergétiques portant sur 3 bâtiments communaux.

Les études ont été réalisées par le bureau d'études Energio.

Les audits ont porté sur les bâtiments suivants :

- La Boîte à Bosse
- La salle des fêtes de Cercles
- L'école primaire.

Plusieurs scénarios de rénovation ont été présentés et voici la synthèse des choix retenus :

Bâtiment	Coût HT
Ecole	
Isolation par l'intérieur de la partie ancienne	12.700,00 €
Remplacement des menuiseries simple vitrage	10.000,00 €
Eclairage LED	3.800,00 €
Chaudière à gaz à condensation	7.700,00 €
Ventilation mécanique dans les salles de classes	6.300,00 €
Total HT	40.500,00 €
Salle des fêtes de Cercles	
Remplacement des menuiseries	4.600,00 €
Remplacement des portes	13.700,00 €
Total HT	18.300,00 €
Espace de coworking	
Isolation des murs par l'intérieur	14.600,00 €
Isolation des combles	6.300,00 €
Remplacement des menuiseries en simple vitrage	11.100,00 €
Poêle à bois granulés	6.000,00 €
Ventilation simple flux	6.000,00 €
Eclairage LED	4.300,00 €
Total HT	48.300,00 €
Total général HT	107.100,00 €

Pour financer le montant de ces rénovations, monsieur le maire propose de solliciter une subvention auprès du Département avec le plan de financement suivant :

Montant des travaux envisagés : 107.100,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre)

- Subvention DETR obtenue : 32.130,00 €
- Subvention Département (25 %) 26.775,00 €
- CEE 4.850,00 €
- Autofinancement 43.345,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Souhaite au préalable l'achèvement des projets en cours à savoir épicerie/logement et toiture de l'église de La Tour-Blanche,
- Décide de reporter ce sujet au 1^{er} semestre 2023 afin de tenir compte de l'éventuelle augmentation des prix.

11) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable. (Délibération n° 2022-08-10)

Monsieur le Maire, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2021, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SMAEP DES TERRES BLANCHES.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

12) Location du club house pour des manifestations privées. (Délibération n° 2022-08-11)

Monsieur le Maire indique avoir été sollicité pour l'utilisation du club house pour une manifestation privée. Il ignore les pratiques et souhaite donc clarifier ce point.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Indique que la pratique est de consentir une utilisation aux joueurs de foot à des fins privées,
- Précise qu'aucun accord ne sera donné à d'autres personnes car il existe deux salles des fêtes et le club house n'est pas destiné à cet usage.

13) Plats cuisinés sous la halle

La commune a été contactée par Madame Comin afin d'obtenir l'autorisation pour vendre des plats cuisinés sous la halle lors du marché du mercredi matin. Son siège est à la Meyfrenie à Verteillac. Son souhait est de mettre en valeur les produits bio et locaux. Elle peut également travailler chez les particuliers.

Après en avoir discuté le conseil municipal émet un avis favorable pour son installation sous la halle à partir du 1^{er} septembre 2022.

14) Local pétanque.

Monsieur le Maire indique que le local pétanque est libre depuis quelques temps. Il a été demandé par l'Association Par chemins et des personnes qui souhaitent recréer une association de pétanque. Après discussion il s'avère que le club de foot souhaite également disposer de ce lieu.

A l'issue des échanges, il est proposé que soit mis à disposition le local pétanque à la future association de pétanque et au club de foot.

Une subvention de démarrage pourra être attribuée à l'association de pétanque. Le montant n'est pas encore fixé.

Une convention de mise à disposition sera signée avec l'association de pétanque et éventuellement le club de foot afin de déterminer ce qui incombe à chacun. Ce sujet sera donc ré abordé lors d'une prochaine réunion.

15) Questions diverses.

Haie du terrain de foot : il est proposé de couper ou d'arracher la haie sur le terrain de foot le long de la départementale. Un habitant pourrait récupérer le bois.

Afin de réaliser les travaux il est envisagé de voir avec les employés communaux ou une entreprise privée. Par la suite une autre essence d'arbuste pourrait être plantée.

Intervention de Monsieur Emmanuel du Chazaud :

- 1) **Travaux** : il indique qu'il conviendrait de programmer les travaux suivants :
 - Repeindre les menuiseries du château de Nanchapt car la peinture commence à s'abîmer. Il faudrait retrouver « la recette » pour la couleur.
 - Le mur de cimetière de La Tour-Blanche devra être suivi afin de s'éviter de plus gros travaux ultérieurement.
- 2) **Fibre** : Il souhaite connaître la date de la mise en fonction de la fibre. (Pour suivre l'évolution de l'installation et du déploiement de la fibre voici les éléments ci-dessous)

1 / Arrivée de la fibre :

- Vous pouvez consulter l'avancement des travaux la carte interactive prévue à cet effet sur le site internet www.perigordnumerique.fr : [Lien carte Interactive](#)
- Dès le début de l'ouverture de la commerciale, vérification de l'éligibilité sur la carte de nathd.fr : <https://nathd.fr/eligibilite/>.

2 / solutions alternatives pour avoir le Très Haut Débit en attendant la fibre

- Périgord Numérique propose une aide permettant de financer l'acquisition de matériel et l'installation pour recevoir le Haut Débit via les technologies alternatives (parabole pour le satellite ou antennes pour la 4Gfixe). Il suffit de remplir le formulaire suivant : <https://demarches.dordogne.fr/quides-des-aides/smpn/subv-acquisition-solution-alternative/>

3 /interlocuteurs

- **ADMINISTRE** : Une adresse courriel générique pour toutes les questions de vos administrés : contact@perigordnumerique.fr ainsi qu'une page hotline sur la plateforme demarches.dordogne.fr : <https://formulaire.demarches.dordogne.fr/smpn/hotline-perigord-numerique/>

4 / Une avarie sur le réseau de fibre optique (câble ou poteau tombé par exemple). Comment rétablir le service dans les meilleurs délais ?

- En faisant une déclaration d'incidence chez l'exploitant du réseau via le formulaire suivant : <https://nathd.fr/declarer-un-dommage-reseau/>

3) Dernier sujet : la sacristie :

Il indique avoir été interpellé au sujet la démolition de la sacristie. Pour lui la démolition permettrait de gagner de la place, faciliterait les travaux sur la toiture et ne représente pas trop d'intérêt architecturale.

Il indique également avoir été interpellé afin d'installer des toilettes et l'eau à l'église.

Comme ce sujet a été abordé en fin de séance, il est indiqué que le sujet sera revu ultérieurement.

Intervention de Mr Bernard Leneutre : chemin rural de Gagnole : il indique avoir été interpellé car des habitants indiquent que le chemin rural de Gagnole est privé et non ouvert au public.



Après avoir vérifié sur les plans, il s'agit bien d'un chemin rural dont le numéro est 67. Il est donc bien ouvert au public. Il sera recherché si la commune historique de Cercles avait pris un arrêté pour ce chemin.

Information : course cycliste le 18 septembre 2022 en hommage à Christian Bordier.

Fin de la réunion à 21 h 00.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Daniel Bonnefond

Daniel Passié

